

Télécoms

Internet haut débit : l'ART approuve de nouvelles normes de construction

L'Autorité de régulation des télécommunications (ART) a approuvé mardi une série de recommandations visant à raccorder les bâtiments nouvellement construits à l'Internet haut débit.

Dans les détails, ces nouvelles normes de construction permettront à tous les immeubles, résidentiels et commerciaux, d'une superficie totale de plus de 800 mètres carrés et d'une hauteur supérieure à trois étages, d'être raccordés au réseau de fibre optique. « Il

est prévu qu'un amendement sera effectué au niveau de l'application de la loi 646, afin de prendre en compte les nouveaux besoins » de la population en matière de télécommunications, a indiqué le communiqué. Ces nouvelles normes ont été mises au point par l'ordre des ingénieurs et la Direction générale de l'urbanisme, et devront être approuvées par le Conseil des ministres.

Pour le moment, seuls quelques milliers de logements sont dotés de l'in-

frastructure requise pour l'accès à la « Fibre optique à domicile » (ou « Fibre to the Home » (FTTH). Ces derniers sont pour la plupart situés dans la zone du centre-ville. Le pays du Cèdre comptait en outre l'an dernier seulement 400 abonnés au FTTH, selon une étude publiée en 2010 par la société Idate. Celle-ci avait, rappelons-le, indiqué qu'environ 250 000 utilisateurs au Moyen-Orient étaient abonnés au service du FTTH fin septembre 2010.

000 utilisateurs au
Moyen-Orient étaient abon-
nés au service du FTTH fin
septembre 2010.